



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT SUD GIRONDE



SOMMAIRE

1/ INTRODUCTION	3
1.1. Faits marquants 2019-2020	3
1.2. Chiffres clé 2019	3
1.3. Missions de l'IFAS	4
2/ PRESENTATION GENERALE	5
3/ PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU COUT DE LA FORMATION	6
4/ DEROULEMENT DE LA FORMATION	7
5/ SUIVI PROMOTION 2018-2019	
5.1 Taux de réussite	8
5.2 Insertion professionnelle	8
6/ PRESENTATION DE LA PROMOTION 2019-2020	
6.1 La composition de la promotion	10
6.2 Les épreuves de sélection	10
6.3 Les élèves de la promotion 2019-2020	11
6.4 Profil professionnel ou scolaire des élèves	11
6.5 Origine géographique des élèves	12
6.6 Répartition par genre	12
6.7 Répartition par âge des élèves	13
6.8 Typologie des diplômés à l'entrée de la formation	13
7/ BILAN PEDAGOGIQUE	
7.1 Évaluation du projet pédagogique de la formation au DEAS	14
7.2 Évaluation de la formation par les élèves	14
7.3 Intervenants extérieurs	18
7.4 Activités des formatrices	20
7.5 Suivi pédagogique	21
8/ GESTION DE L'INSTITUT DE FORMATION	
8.1 Gestion des Ressources Humaines	22
8.2 Formation continue des personnels permanents de l'institut	22
8.3 Indicateurs budgétaires et financiers	23
8.4 Équipement de l'institut	28
9/ ACTIVITE DE FORMATION CONTINUE	
9.1 Réalisation des actions de formation continue	29
9.2 Évaluation des actions de formation continue	29
9.3 Évaluation des actions de formation continue par les participants	30
10/ PARTENARIAT DE L'INSTITUT DE FORMATION	31
11/ PROJET ET PERSPECTIVES	32

1- INTRODUCTION

1.1 Faits marquants 2019-2020

L'année de formation 2019-2020 a été marquée par plusieurs événements extraordinaires. Cette année de formation est marquée par plusieurs abandons de formation et la demande de 2 reports de formation.

En octobre 2019, s'est réuni un Conseil de Discipline pour 5 élèves suite au non-respect de l'article 10 du règlement intérieur de l'Institut de Formation SUD GIRONDE. Ce Conseil a donné lieu à des exclusions temporaires d'élèves, ne permettant pas la présentation en juillet 2020 des dossiers scolaires pour 3 d'entre elles devant le jury plénier d'attribution des diplômes. Leur dossier sera présenté en décembre 2020 après avoir suivi un stage.

En décembre 2019, l'ARS et la DRDJSCS demande à l'ensemble des instituts de formation d'aide-soignant de suspendre la mise en œuvre de la sélection à l'entrée en formation aide-soignante dans l'attente d'un nouveau texte réglementaire. Parution de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture. Les nouvelles modalités portent sur une sélection sur dossier suivi d'un entretien permettant au candidat d'exposer son projet professionnel. Pour l'année 2020, l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture prévoit des dispositions transitoires du fait de la crise sanitaire. La sélection s'est déroulée exclusivement sur l'étude des dossiers.

La crise sanitaire est venue modifier considérablement la formation tant sur les apprentissages théoriques que sur les apprentissages cliniques en stage. L'équipe pédagogique a réorganisé la formation en usant de pédagogie alternative telle que l'utilisation de la plateforme E-Notitia et une correspondance par e-mail associé à un suivi pédagogique régulier. Certains lieux de stage ont interrompu l'accueil des élèves aides-soignants après une semaine de stage. Après rapide réorganisation, les élèves aides-soignants sont allés en renfort dans le cadre de leur stage dans les structures de soins et lieux de vie du centre Hospitalier SUD GIRONDE et le CHIC MARMANDE TONNEINS. L'équipe pédagogique a accompagné les situations particulières des agents de services hospitaliers réquisitionnés par leur établissement. Certains élèves en éviction CoVid ou garde d'enfant CoVid ont également bénéficié d'un accompagnement pédagogique spécifique en vue d'une diplomation en juillet 2020.

La formation suit le calendrier scolaire donc ce rapport d'activité 2019 comprend les résultats de la promotion 2018-2019 ainsi que l'insertion professionnelle des diplômés et le déroulé de la promotion de 2019-2020.

1.2 Chiffres clés 2019

Promotion 2018-2019

46 diplômés en juillet 2019 et 1 diplômé en décembre 2019

Insertion professionnelle des diplômés :

33 % en CDI, 50 % en CDD, 11 % titulaires et 7 % en intérim.

60 % au sein d'un EPS; 27 % dans un E. Privé de Santé, 7 % en SSIAD et 7 % en intérim.

98 % dans le département de la Gironde (dont 14 % au CHSG) ; 2 % hors-Gironde

58 % en secteur Gériatrique, 20 % en MCO, 7 % en structure Polyhandicap, 7 % en SSIAD.

Promotion 2019-2020

48 élèves (37 en parcours complet, 11 en parcours partiels).

40 élèves présentés : 92,5% de réussite

Insertion professionnelle des diplômés :

51% en CDD, 21% en CDI, 16% titulaire et 0.5% en intérim.

67% dans un EPS, 13% dans un Établissement Privé de Santé, 0.5% en Intérim

86% dans le département de la Gironde (dont 21% au CHSG), 14% hors Gironde

53% en secteur gériatrique, 14% en MCO, 16% en structure polyhandicap.

1.3 Missions de l'IFAS

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS) Sud Gironde a pour **missions principales** :

- La formation initiale des élèves aides-soignants,
- La formation en parcours partiel pour les personnes souhaitant valider le DEAS et détentrices d'un diplôme du secteur médico-social de niveau 3, d'un Baccalauréat ASSP ou SAPAT, les personnes pouvant justifier de compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité en rapport direct avec ce diplôme (VAE),
- L'information, le conseil et la veille documentaire,
- L'harmonisation des contenus de la formation Aide-soignant et leurs dispensations au sein des réunions Départementales et Régionales,
- L'analyse et l'évaluation des pratiques professionnelles,
- La transmission des valeurs professionnelles
- La mise en place d'un système pédagogique s'inscrivant dans une démarche qualité,
- Le développement d'une réflexion éthique,
- La formation préparatoire à l'entrée en formation aide-soignante.
- La formation auprès des auxiliaires de vie, la remise à niveau des ASH avant l'admission à l'IFAS
- La formation aux gestes et soins d'urgence pour les élèves aides-soignants (AFGSU2)
- La formation des aidants familiaux sur les gestes de premier secours
- La participation à des actions de formation dans le cadre de « la formation tout au long de la vie »
- L'utilisation des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) et le développement de la simulation en santé.
- L'information auprès des lycées
- Participation au forum de la Silver Economie « Bien vieillir »

Autres missions en lien avec la santé publique

- Campagne AVC
- Journée de l'autisme
- Handicap
- Journée Hygiène des mains
- Sensibilisation addictions et tabac
- Journée nationale des aidants
- Dons d'organe et greffes
- Éducation Thérapeutique Patients

**Institut de Formation
SUD GIRONDE**



2 PRESENTATION GENERALE

L'institut de formation d'aide-soignant Sud Gironde se situe sur la commune du département de la Gironde à La Réole.

L'institut de formation a été créé en 1990, au début il s'agissait d'une école inter hospitalière Langon/Cadillac. En 1992, une école est créée à La Réole, il faudra attendre 2002 pour que ces 2 écoles fusionnent.

En 2003, afin de répondre à l'offre de soins et les exigences des établissements de soins la capacité d'accueil passe de 30 élèves à 40 élèves en parcours complets, puis seront accueillis des élèves en parcours partiel.

En 2010 suite à la fusion du centre hospitalier Pasteur de Langon et le centre hospitalier de La Réole, l'institut est rebaptisé « institut de formation d'aide-soignant Sud Gironde ».

Depuis 2010, l'agrément de l'IFAS a permis d'augmenter la capacité d'accueil à 45 élèves en parcours complet et 4 parcours passerelles.

La Directrice de l'IFAS est assistée par le Conseil Technique consulté sur toutes les questions en lien avec la formation des élèves. Ce Conseil est constitué par arrêté du Directeur général de l'agence régionale de santé. Il est présidé par le directeur générale de l'agence régionale de santé ou son représentant. Ce conseil se réunit au moins une fois par an. La Directrice de l'IFAS a obligation de faire validé le compte-rendu de la réunion par le président du conseil technique avant diffusion aux différents membres. La Directrice doit soumettre à l'avis du Conseil Technique les points suivants :

- Le projet pédagogique et les objectifs de formation
- L'organisation générale de la formation
- L'utilisation des locaux et du matériel pédagogique,
- Les effectifs en personnel formateurs permanents et vacataires
- Le budget prévisionnel
- Le montant des droits d'inscription acquittés par les candidats pour la sélection à l'entrée en formation
- Le règlement intérieur de l'IFAS

3 PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU COUT DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANT

Le coût de la formation d'aide-soignant est prise en charge intégralement par le Conseil Régional Aquitaine pour :

- Les personnes en poursuites de scolarité
- Les demandeurs d'emploi
- Les personnes au foyer non demandeur d'emploi

Pour les établissements hospitaliers, les élèves issus de la promotion professionnelle bénéficient d'une prise en charge du coût de leur formation par leur établissement ou par un OPCO.

Pour les établissements de droit privé, les élèves bénéficient d'une prise en charge du coût de la formation par les OPCO.

Selon le parcours et la situation de chacun, des aides supplémentaires peuvent être demandées. Certains élèves inscrits à Pôle Emploi bénéficient d'une rémunération par Pôle Emploi pendant la formation.

Une bourse peut être attribuée après instruction de la demande par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine et la validation de l'entrée en formation par l'Institut de Formation.

Un élève sans ressource peut solliciter le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine pour une attribution d'une Indemnisation et Rémunération à l'Intention des Stagiaires (IRIS).

Bourses Conseil Régional	Demandes	Accords
Promotion 2019-2020	5	5
IRIS Conseil Régional	Demandes	Accords
Promotion 2019-2020	3	3

Tableau récapitulatif du coût de la formation d'aide-soignant pour la promotion 2019-2020 pour les élèves pris en charge par le Conseil Régional.

UNITES DE FORMATION	MODULES DE FORMATION	STAGES CLINIQUES	COÛT MODULAIRE
Unité 1 / 140h	Module 1 : 4 semaines	4 semaines	788 €
Unité 2 / 70h	Module 2 : 2 semaines	4 semaines	591 €
Unité 3 / 175h	Module 3 : 5 semaines	8 semaines	1 281 €
Unité 4 / 35h	Module 4 : 1 semaine	2 semaines	296 €
Unité 5 / 70h	Module 5 : 2 semaines	4 semaines	591 €
Unité 6 / 35h	Module 6 : 1 semaine	2 semaines	296 €
Unité 7 / 35h	Module 7 : 1 semaine		99 €
Unité 8 / 35h	Module 8 : 1 semaine		99 €
TOTAL	17 semaines	24 semaines	4 041 €



Handicap et sport (avec la présence d'handisport)

4 DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation suit le calendrier scolaire sur dix mois et se déroule du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

Elle comprend 8 unités de formation. Un contrôle continu s'effectue sur les dix mois de formation pour valider les huit unités de formation.

Les élèves entrant en parcours complet doivent suivre 840 heures de stages cliniques soit 24 semaines réparties en six stages, et 595 heures d'enseignement théoriques soit 17 semaines.

La formation partielle est organisée selon les modules à valider pour les élèves concernés.

L'organisation de l'alternance cours/stage est faite par l'équipe pédagogique sous la responsabilité de la directrice pédagogique.

La commission de validation des épreuves se réunit afin de vérifier que les questions posées respectent le contenu de la formation et les critères décrits dans le référentiel de formation du diplôme d'État d'aide-soignant.

La commission est constituée par la directrice, une formatrice et un cadre formatrice. Certaines épreuves de validation sont précédées d'épreuves blanches permettant aux élèves d'être mieux préparés.



Les élèves lors de séance de Pédagogie inversée

5 SUIVI DE LA PROMOTION 2018-2019

5.1 Taux de réussite

A la session de juillet 2019, 46 élèves ont été présentés à la DRDJSCS et 1 élève a été présenté à la DRDJSCS à la session de décembre 2019

Sur les 47 présentés en juillet 2019 : 46 diplômés et 1 ajournée (non validation du M3) soit un taux de réussite de 96%.

L'élève présenté en décembre 2019 est diplômé soit 100% de réussite.

Élèves présentés/ session		
Décembre 2018	Juillet 2019	Décembre 2019
2 élèves présentés diplômés	47 : 1 ajournée : 46 élèves diplômés	1 élève présenté diplômé

Au total : Sur 47 présentés : 46 diplômés et 1 ajourné

Malgré l'accompagnement pédagogique déployé au sein de l'Institut de Formation d'aide-soignant SUD GIRONDE, tous les élèves ne saisissent pas les aides proposées.

L'implication et la motivation n'est pas toujours existante pour ces derniers.

L'équipe pédagogique note une évolution dans les comportements des élèves avec une diminution de leur investissement notamment lors des enseignements théoriques avec pour conséquence un impact notable dans les apprentissages cliniques.

5.2 Insertion professionnelle

Promotion 2018 2019	diplômés	emploi	Reprise études	Sans emploi	Sans réponse	Travail dans un autre domaine
	46	45	0	0	1	0

Tous les nouveaux diplômés ont trouvé un emploi dans le secteur du sud Gironde à l'exception d'un diplômé parti travailler dans le Lot et Garonne.

Répartition géographique

Lieu d'insertion professionnelle	Nombre
BORDEAUX ET CUB	3
CH SUD GIRONDE (La Réole et Langon)	8
GIRONDE	44
LOT ET GARONNE	1

Répartition par type de structure

Type de structure	Nombre
Étab. de Santé Publics CHU ou CH + EHPAD	27
Établissements de Santé privés + EHPAD	12
SSIAD	3
Intérim	3

Statut d'embauche des diplômés

Statut	Nombre
Contrat à Durée Déterminée	23
Contrat à Durée Indéterminée	15
Pas de précision	3
Titulaires ASH	5

Discipline d'affectation

Discipline	Nombre
MCO	9
Psychiatrie santé mentale	1
Structure Polyhandicap	3
Gériatrie	26
SSIAD	3
Intérim	3

6 PRESENTATION DE LA PROMOTION 2019-2020

La formation à l'Institut de Formation d'Aide-soignant Sud Gironde a débuté le 2 septembre 2019 et se termine le 3 juillet 2020. Les élèves sont admis soit après les épreuves de sélection, soit pour les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la Fonction Publique Hospitalière par le biais de la formation continue en justifiant de trois ans d'expérience.

6.1 La composition de la promotion

L'Institut de Formation d'Aide-soignant Sud Gironde a un agrément pour accueillir quarante-cinq élèves en parcours complets et quatre places en parcours passerelles. Cet agrément est renouvelé tous les cinq ans par le Conseil Régional.

Le découpage de la promotion 2019 -2020 est comme suit :

- 6 places minimum sont réservées pour les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés justifiant de 3 ans d'expérience minimum, En 2019-2020 ; 8 ASHQ ont intégré la formation.
- 6 places pour les Baccalauréats Professionnels SAPAT « Services aux Personnes et aux Territoires » et ASSP « Accompagnement, Soins, Services à la Personne ». 5 ont choisi le parcours complet (droits communs) et 6 le parcours partiel (4 ASSP/2 SAPAT).
- 4 places en formation Passerelles : 2 Assistantes de Vie Sociale (AVS), 1 Mention Complémentaire A Domicile (MCAD), 1 Aide-médecin psychologique
- 2 poursuites de formation (1 élève pour les Modules 3 et 5 et une élève pour un stage non-réalisé). Elle a été présentée à la session de décembre 2019.
- 4 Élèves ont arrêté la formation, parmi ces 4, 2 ont demandé un report.

6.2 Les Épreuves de sélection

Les épreuves de sélection pour la promotion de 2019- 2020 sont organisées par l'institut de formation sous la responsabilité de la Directrice Pédagogique.

Les sujets sont validés par la Directrice Pédagogique conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide -soignant.

Sur 29 candidats inscrits à l'épreuve d'admissibilité de la session de 2019, 25 se sont présentés et 10 sont admissibles.

94 candidats, toutes les épreuves confondues, sont inscrits à l'épreuve d'admission

PARCOURS COMPLETS

73 candidats dont 10 reçus à l'écrit
6 ne se sont pas présentés



67 candidats de droit commun

Sur 67 candidats, 35 candidats sont sur LP et 14 sur LC

Au total : 13 désistements sur LP et 3 sur LC = 16 désistements sur 67 candidats (24%)

PARCOURS PARTIELS - BAC PRO

14 candidats- 3 ne se sont pas présentés

Sur les 11 candidats : 6 sont retenus pour entrer en formation

2 candidats sont sur Liste Complémentaire

Dans la LP, 3 se sont désistés ainsi que les 2 de la LC. De ce fait, nous avons sollicité d'autres IFAS région et hors région pour recruter 3 élèves supplémentaires 1 poursuite de formation M3-M5

PARCOURS PARTIELS – PASSERELLES

7 CANDIDATS – 1 dossier non retenu donc 6 candidats au total

Sur 6 candidats, 4 sont retenus pour entrer en formation + 1 sur LC et 1 refusé

Aucun candidat présenté faisant valoir un CONTRAT de travail. 1 report est sollicité pour grossesse.



Découverte du matériel de mobilisation

6.3 Les élèves de la promotion 2019 - 2020

À la rentrée de septembre 2019, la promotion de 48 élèves se décompose suit :

Promotion 2019-2020	
Parcours complet	37
Parcours partiels	11 (4 passerelles et 4 ASSP et 2 SAPAT et 1 élève pour validation M3 et M5)
Total	48

A titre d'information, une élève de la promotion 2018-2019 en poursuite de formation suite qui possède des problèmes de santé, a été présentée à la session de diplomation de décembre 2019 et est diplômée.

6.4 Profil professionnel ou scolaire des élèves

Pour la rentrée de septembre 2019, les élèves titulaires du baccalauréat ASSP ou SAPAT pouvaient choisir de suivre la formation en parcours complet ou en parcours partiel.

Parmi les 12 élèves dans cette situation, 6 a opté pour le parcours partiel (4 ASSP et 2 SAPAT).

Parmi les 37 élèves en parcours complet, on note les situations particulières suivantes :

	Nombre d'élèves
ASHQ	8
Poursuite formation suite à un arrêt de travail en 2019	1
Abandon de formation	1
Interruption de formation	1
Arrêt de formation avec demande de report	2
Sans situation particulière	24

Pour les 11 élèves en parcours partiels ou passerelles, les situations se déclinent comme suit :

Nombre d'élèves	
AMP	1
MCAD	1
AVS	2
Poursuite formation ASSP	1
BAC ASSP	4
SAPAT	2

6.5 Origine géographique des élèves

Au regard de la carte de la Nouvelle-Aquitaine, l'Institut de Formation d'Aide-soignant Sud Gironde reste très attractif sur le département de la Gironde.

Nombre d'élèves par département

Département	2019-2020	2018-2019
<i>Gironde</i>	41	43
<i>Lot et Garonne</i>	5	4
<i>Landes</i>	2	2
<i>Dordogne</i>	0	1
<i>Total</i>	48	50

Les épreuves de sélection d'entrée dans l'Institut de Formation SUD GIRONDE sont ouvertes à tout le monde.

On observe toutefois que la majorité des candidats est issue de la Gironde.

6.6 Répartition par genre

Effectif promotion 2019/2020	Nombre de filles	%	Nombre de garçons	%
48	45	93%	3	7%

La profession reste toujours très féminisée.

6.7 Répartition par âge des élèves

Age	Nombre d'élèves
moins de 18 ans	0
Entre 18 et 25 ans	25
26 - 34 ans	10
35 – 44 ans	7
45 – 5 ans	6
> à 54 ans	0

Pour la promotion 2019-2020, la moyenne d'âge des élèves de la promotion est de 29 ans.

6.8 Typologie des diplômes à l'entrée de la formation

Répartition par diplôme

Diplôme	Nombre d'élèves
Sans diplôme	6
BEPC	1
Diplôme niveau 3 (ex niveau V) hors champ sanitaire et social	4
Diplôme niveau 3 (ex niveau V) champ sanitaire et social	9
Diplôme niveau 4 (ex niveau IV)	26 dont 9 ASSP et 5 SAPAT
Diplôme niveau 5 (ex niveau III et +)	2



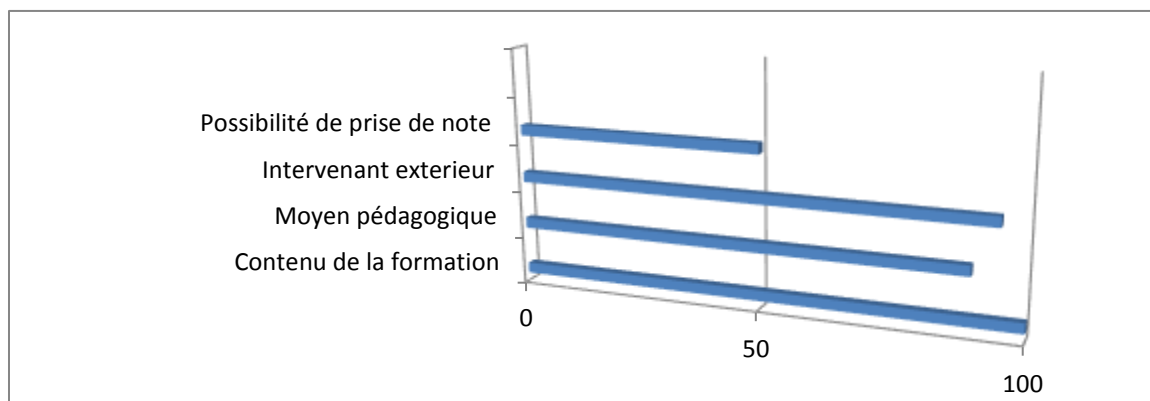
Participation à la campagne « le mois sans Tabac »

7 BILAN PEDAGOGIQUE

7.1 Évaluation du projet pédagogique de la formation AIDE-SOIGNANT

Les objectifs de formation sont en adéquation avec les objectifs du programme	OUI	NON
Les objectifs de formation sont formalisés dans le projet pédagogique	OUI	NON
La planification d'année retraçant l'alternance (période cours – stages et congés) est présente	OUI	NON
Les dates de rentrée sont déterminées	OUI	NON
Le calendrier des épreuves de contrôle continu des connaissances est établi en début de formation	OUI	NON
Les disciplines relatives aux enseignements théoriques prévues au programme sont traitées	OUI	NON
L'organisation des stages est adaptée au programme de formation	OUI	NON
Les évaluations prévues au programme de formation sont réalisées	OUI	NON
Une évaluation de la formation est réalisée	OUI	NON

7.2 Évaluation de la formation par les élèves



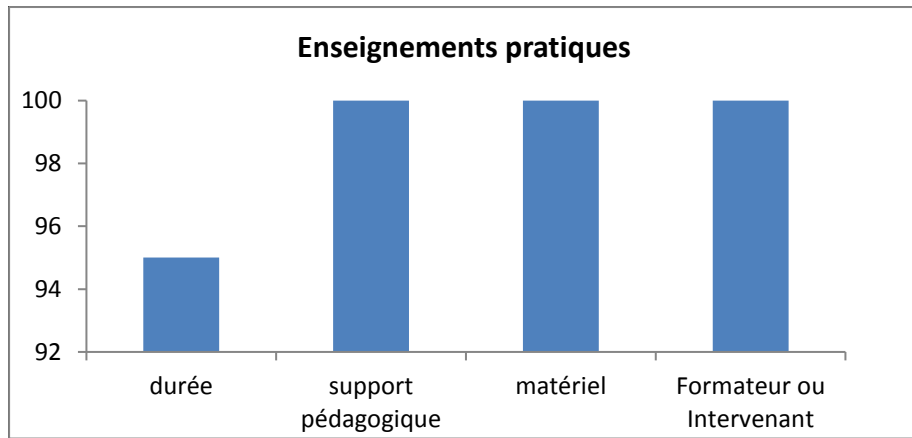
Évaluation générale de la satisfaction des enseignements par les élèves

La promotion des élèves aides-soignants est très hétérogène dans les parcours scolaires. Ils n'ont pas la même capacité rédactionnelle et de prise de note.

En début de formation, les élèves sont informés de la possibilité de prendre les enseignements via une clé USB.

Au cours de l'année, les élèves ont pu recevoir les documents par le biais de drop box.

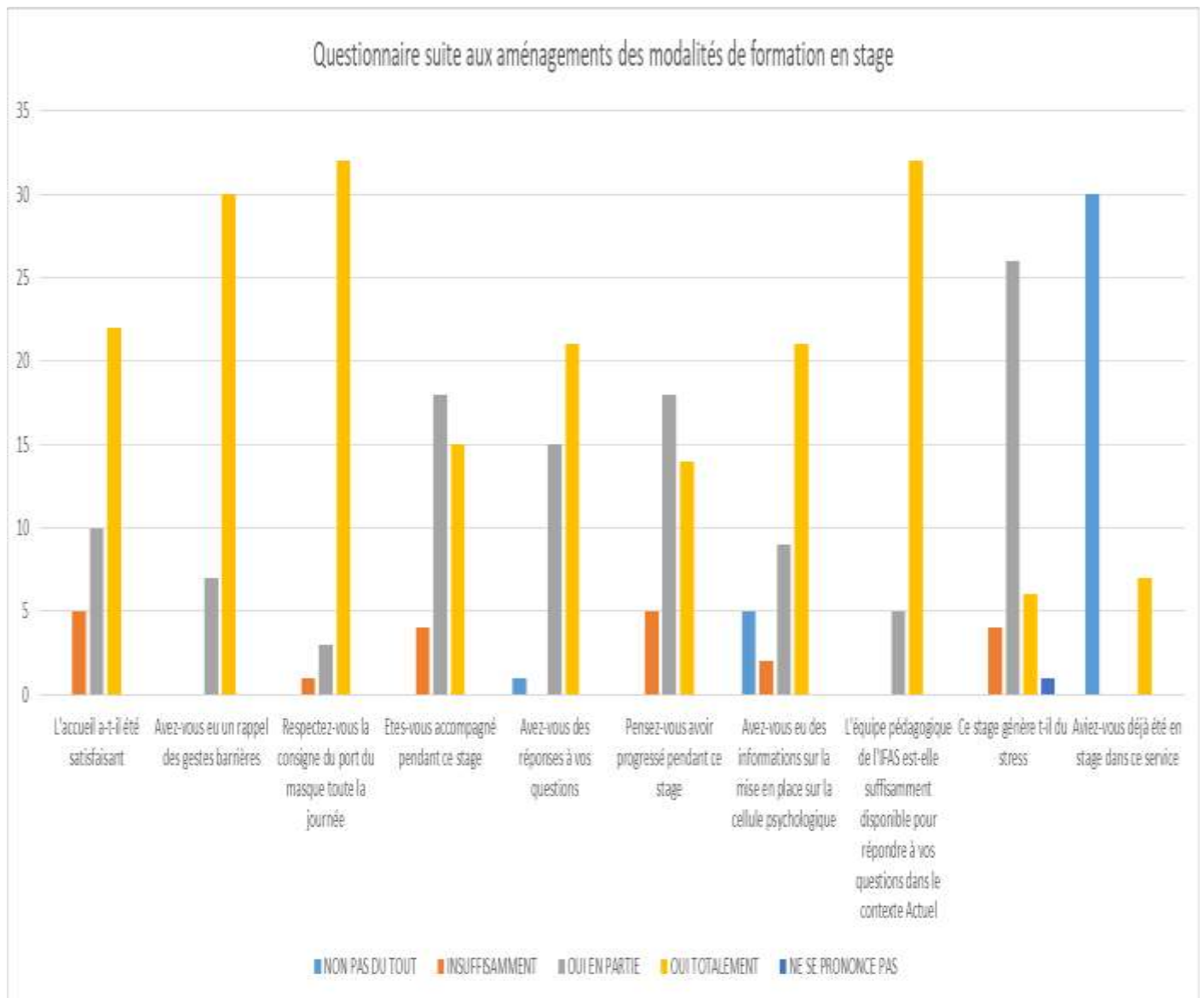
Une évaluation de la satisfaction des élèves est faite à mi-formation sur la bases de question ouvertes. Une autre évaluation est réalisée en fin de formation.



Évaluation de la satisfaction des enseignements par les élèves

La fin de l'année de formation de la promotion 2019-2020, marquée par la crise sanitaire Covid 19, a nécessité une adaptation de la pédagogie notamment en matière d'enseignement clinique avec des changements d'affectation.

Plusieurs enquêtes sont menées afin d'évaluer l'impact émotionnel des élèves et leur acquisition dans les pratiques.





Travaux pratiques : toilette complète au lit

Les enseignements pratiques sont toujours très appréciés des élèves. Ils permettent de faire un lien avec les enseignements théoriques. Les élèves souhaitent plus d'enseignement pratique. Les salles de travaux pratiques sont laissées à disposition des élèves.

L'ensemble des élèves est satisfait par l'affectation en stage et des spécificités rencontrées. Le problème récurrent rencontré par les élèves se situe dans la possibilité d'avoir accès aux données concernant les patients dans certaines structures. L'éloignement des terrains de stage peuvent poser des difficultés pour un nombre très restreint d'élève (organisation, cout financier...). Les aménagements pour améliorer ce constat sont toujours d'actualité.



Préparation en groupe en vue de l'animation EHPAD

L'équipe pédagogique a choisi et démarché 41 lieux de stage situés dans une large zone géographique. Ils ont choisi en fonction du projet professionnel et situation géographique de chaque élève. L'affectation des élèves en stage respecte les directives décrites dans l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

Les lieux de stage :

STRUCTURES	SITES	NOMBRE DE STAGES VALIDES PAR IFAS STAGE du 1 ^{er} au 5 ^{ème}	STAGES 6 OPTIONNELS ACCEPTES PAR LA STRUCTURE
CHU BORDEAUX	PELLEGRIN	1	4
	HAUT LÈVÉQUE	2	1
	SAINT ANDRÉ	1	1
CH SUD GIRONDE	LANGON	25	3
	LA REOLE	53	6
CH CADILLAC		10	5
CH BAZAS		8 (2 méd., 4 SSR, 6 EHPAD)	2 (1 EHPAD, 1 médecine)
POLE PUBLIC MEDICO-SOCIAL EHPAD	MONSEGUR	1	
CH MARMANDE		3	1
CH LIBOURNE	SSR	1	
HIARP (BAHIA)	VILLENAVE D'ORNON	3	1
Fondation BAGATELLE	TALENCE	1	1
INSTITUT BERGONIE	BORDEAUX	1	1
CLINIQUE SAINTE ANNE	LANGON	8 (2 Med, 6 chir)	2 (1 Med, 1 chir)
Clinique Mutualiste	PESSAC	2	
CENTRE HOSPITALIER CASTELJALOUX		8 (dont 5 EHPAD, 3 SSR)	
CLINIQUE DU SPORT MERIGNAC		1	1
ADAPT CENAC		2	1
ADAPT VIRAZEIL		3	1
TOUR DE GASSIES	BRUGES	2	
HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN	PESSAC	2	1
EHPAD Le temps de vivre	GRIGNOLS	2	
EHPAD Bellevue	DURAS	4 dont 1 UVS	
EHPAD des Graves	ILLATS	3	
EHPAD PODENSAC		8	1
EHPAD CREON		1	
EHPAD SAINT MACAIRE		7 dont 2 UVS	
EHPAD SAINT BRICE		4	
EHPAD Anna Hamilton	TARGON	3	
EHPAD Fontaine Bazeille	SAINTE BAZEILLE	2	
EHPAD Doyennés	LANGON	2	
EHPAD Saint Symphorien	SAINTE SYMPHORIEN	3	
EHPAD Hubert Lalanne	PRECHAC	4	
EHPAD Saint Exupéry	MARMANDE	3	
FAM NEUJON	MONSÉGUR	3	1
FAM SAINT MICHEL DE RIEUFFRET	SAINTE MICHEL DE RIEUFFRET	3	1
MAS LE SABLA	GRIGNOLS		1
FAM HANDIVILLAGE	CAMBLANES	2	
MAS TRESSES	TRESSES	2	
SSIAD GRIGNOLS	GRIGNOLS	2	
SSIAD LA REOLE	LA REOLE	4	1
SSIAD LOUPES	LOUPES	1	
SSIAD CASTEL SANTE	CASTELJALOUX	1	
SSIAD MARMANDE (ASSID)	CASTELJALOUX	4	1
SSIAD MONSEGUR	MONSEGUR	2	1
SSIAD GCSMS Sudgimad	CAUDROT	2	
SSIAD Mas d'Agenais	MAS AGENAIS	1	
SSIAD FONDATION BAGATELLE	TALENCE	1	
Maison Accueil Temporaire UNA 47	SEYCHES		1
SSR CHATEAUNEUF	LEOGNAN	3	
SSR CHATEAU LEMOINE	CENON	3	

Des réunions avec les professionnels de terrains sont organisées sur chaque site afin de clarifier les attentes de l'Institut de Formation et accompagner les futurs professionnels. De plus, les formateurs rencontrent les professionnels sur chaque terrain de stage lors des évaluations formatives et normatives des élèves.

7.3 Intervenants extérieurs en 2019

La diversité des intervenants au sein de l'IFAS contribue à la richesse des enseignements. Les élèves aides-soignants construisent leur identité professionnelle également à la lumière des expériences et témoignages des intervenants.

Nom Prénom	Qualification	Interventions
Céline DE MARCHI	Chargée de projet DAC-ETP Sud Gironde	M3/M5- Éducation Thérapeutique
MARCELLI Laure CH Sud Gironde	Diététicienne	M1 - Régimes et Équilibre Alimentaire M3 - Les différents régimes alimentaires
DUFOIS Marie-Pascale CH Sud Gironde	Kinésithérapeute	M4 - Ergonomie Manutention - Principes et règles ergonomiques
BUSCHE Nathalie CH Sud Gironde	IBODE/ IDE Hygiéniste	M6 - Hygiène/Gestion des Risques
HENOQUE Hélène CH Sud Gironde	IDE Hygiéniste	M6 – Généralités Hygiène/Infections nosocomiales/Protocoles/Politique de prévention des IAS M6 – Hygiène/ Précautions standards/Notions stérilisation M6 – Différents agents pathogènes /AES M3-SIDA et risques pandémiques
GARNAUD Isabelle CH Sud Gironde	Cadre de Santé	M1 - Les formes de l'autonomie M3- Démographie et place de la personne âgée dans la société/ Hygiène buccodentaire de la personne âgée M4-Préventions des chutes de la personne âgée/Législation et déontologie contention, isolement, limitation des mouvements et droits des patients
GARNIER Fabrice CH CADILLAC	Cadre	Pathologie psychiatrique
ROCHE Didier CH Sud Gironde	Médecin	M3 - Douleur
Mr COMBRET	Cadre Supérieur de santé	M5- Bientraitance
IGLESIAS Valérie GEROMETTA Fabienne CH Sud Gironde	Aide-soignante	M3 - Rôle de l'Aide-Soignant en Chirurgie dans les soins pré et post opératoire vasculaire
BRICE Chantal Marielle BALANS CH Sud Gironde	Infirmières stomatérapeutes	M3 - Les Escarres Les stomies
BROLEZE Laetitia CH Sud Gironde	Infirmière	M7 - Dossier de Soins informatisé
CAMPOS Christian CH Sud Gironde	Cadre de Santé	M1- La personne : cycles de la vie, développement psycho social, groupes d'appartenance, religions, croyances, valeurs et principe de laïcité M5 - Développement Psychosociologique de l'homme/observation, interprétation écoute et reformulation
FIGUES Florie CH Sud Gironde	Infirmière	M3 - Comas
GARCIA Stéphanie CH Sud Gironde	Psychomotricienne	M4- Schéma corporel M5 - Jeu et Animations
TATARA Marie-Josée CH Bazas	Aide-soignante	M5 - Oral

LABROUCHE Jocelyne CH Sud Gironde	Aide-soignante	M5 - Oral
GEROMETTA Fabienne CH Sud Gironde	Aide-soignante	M5 - Oral
FAUX Pierre CH Sud Gironde	Aide-soignant	M5 - Oral
LESPES Florence CH Sud Gironde	Aide-soignante	M5 - Oral
FAVEREAU Laëtitia et CROUZET Karine CH Sud Gironde	Infirmière et Psychologue	M3 - Soins et fin de vie
FILLIATRE Thomas	Infirmier	M3 - Les cancers
Mme GUILLAUME-BERGER, Mr BOUFFARD EHPAD Saint Macaire	Cadre de santé, Aide-soignante et aidant familial	M5- Accompagnement d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer
ROUCHES Jean-Michel CH Sud Gironde	Médecin	M3 – Pathologies du vieillissement
GRELET Annick CH Sud Gironde	Médecin	M3 – Les dons d'organes et greffes
Mme RIVIER Marlène EHPAD GROGNOLS ILLATS	Directrice	M8 - Législation du travail dans le secteur privé
SOWA Sandrine Centre pour Autistes MAS le Sabla Grignols	Psychologue	M3 – Prise en soins des autistes
Monsieur LE CADRE Marmande	Gendarme préventionniste	M1- Addictions/Prévention santé Publique
Mesdames CAMBONI et LEVET CH Cadillac	IDE équipe addictologie	M1- Prévention alcoolisation foeto maternelle
Mesdames RAVON et ALLEM CH Libourne	AS Dialyse	M3- Dialyse et rôle AS + hypnose dans les soins
Monsieur MICELLI Alban Association Handisport	Éducateurs sportifs	M1/M3/M4- Ateliers handisport



Animation EHPAD LANGON 2019

7.4 Activités des formatrices - année 2019

Enseignement	Nombre de cours assurés par les formatrices	Nombre de cours assurés par les vacataires	Nombre de cours assurés par des professionnels du CHSG
Cours magistraux/ Travaux dirigés/ Travaux pratiques/AFGSU2	400h dont 42 h sur temps de stage (CESU)	90h	160h
Élaboration, Surveillance et correction des devoirs normatifs et formatifs (y compris l'écrit du M5)	324h	70h (M5)	-
MSP Formatives Normatives	414 h	-	-
Epreuves de sélection (y compris l'élaboration du sujet)	126 h	100 h	-
Administratif (gestion des stages, prise des RDV MSP, des documents de traçabilité, rédaction des procédures, dossier d'inscription, projet pédagogique...)	300 h	-	-
Réunions pédagogiques, Conseils Techniques, réunions institutionnelles	30 h	-	-
Réunion départementales et régionales	40 h	-	-
Actions de formation Continue	50 h	5 h	42h

Afin d'optimiser la qualité des enseignements, l'équipe pédagogique de l'IFAS SUD GIRONDE a choisi de favoriser les interventions en demi groupe.

et état de fait justifie le nombre important de cours magistraux, de travaux dirigés, et de travaux pratiques assurés par les formatrices permettant de répondre et d'ajuster au mieux les enseignements aux besoins de chaque élève.

Dans le cadre de l'accompagnement des élèves sur les terrains de stage le nombre d'heures comptabilisées ne comprend pas le temps de trajet qui peut parfois être d'une heure. Il est important de souligner la disponibilité des professionnels de terrains sans lesquels les formatrices ne pourraient pas légalement entrer dans la chambre des patients.

7.5 Suivi Pédagogique

Temps de suivi pédagogique	Hors stage	En stage
Cadre formateur	250 h*	450 h*
Infirmier formateur	500 h (250 h par formateur)*	900 h (450h par formateur)*
Directrice pédagogique	Non comptabilisé	Non comptabilisé

*Les temps indiqués sont inférieurs au temps réel (non comptabilisé)

Tous les élèves bénéficient d'un entretien de suivi pédagogique individuel par le formateur référent, à mi formation. Il a pour but d'aider l'élève à s'auto évaluer sur ses capacités d'organisation, de relation dans le soin et son intégration dans la formation. Il est réalisé ponctuellement, à la demande du formateur, avec prioritairement le formateur responsable du groupe de l'exploitation de stage.

Le Conseil Technique s'est réuni une fois au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Les questions suivantes ont été abordées :

- Approbation du PV du dernier Conseil Technique
- Bilan financier
- Bilan promotion 2018/2019 et résultats DEAS
- Règlement intérieur
- Présentation des résultats de sélection de 2019
- Présentation de la promotion 2019/2020- bilan des élèves
- Présentation du calendrier de formation- évaluations- présentation des stages
- Parole donnée aux délégués de la promotion 2019/2020
- Questions diverses

Au vu de plusieurs comportements inadaptés de certains élèves de la promotion 2019-2020, l'équipe pédagogique a sollicité la Directrice pour la saisine d'un conseil de discipline en octobre 2019.

8 GESTION DE L'INSTITUT DE FORMATION

8.1 Gestion des ressources humaines

L'Institut de Formation s'inscrit dans le Pôle administration dont le Chef de Pôle est le Directeur des Ressources Humaines.

La Directrice bénéficie d'un agrément délivré par le Président du Conseil Régional et d'une délégation de signature du Directeur générale pour certains actes. Cette délégation est formalisée.

Effectifs des différentes catégories de personnels permanents

L'équipe pédagogique se situe dans une dynamique d'association de compétences complémentaires, intégrées dans un projet partagé. L'équipe pédagogique remplit les conditions de l'exercice professionnel en référence à l'article 34 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

	Nombre de Personnes physiques	ETP
Directeur	1	0,50
Cadre de santé formateur	1	1
Infirmier formateur	2	1,80 (dont 0,30 pour la Formation Continue)
Secrétaire	1	1
Total	5	4,30

L'équipe de l'IFAS n'a présenté aucun absentéisme sur l'année 2019.

8.2 Formation continue des personnels permanents de l'institut en 2019

- Formation réactualisation « formateur CESU » AFGSU.
- Formation en interne sur l'utilisation du matériel de simulation.
- Formation en interne à l'utilisation de « SPEECHI » (boîtier de vote électronique).

8.3 Indicateurs budgétaires et financiers

Les ressources de fonctionnement de l'IFAS :

367 482 € qui se composent ainsi en 2019 :

70 % en dotation annuelle de fonctionnement (du Conseil Régional)

13 % de recettes de parcours complets / partiels hors région.

8 % en quote-part de subventions virés au résultat.

2 % en frais d'inscription aux concours,

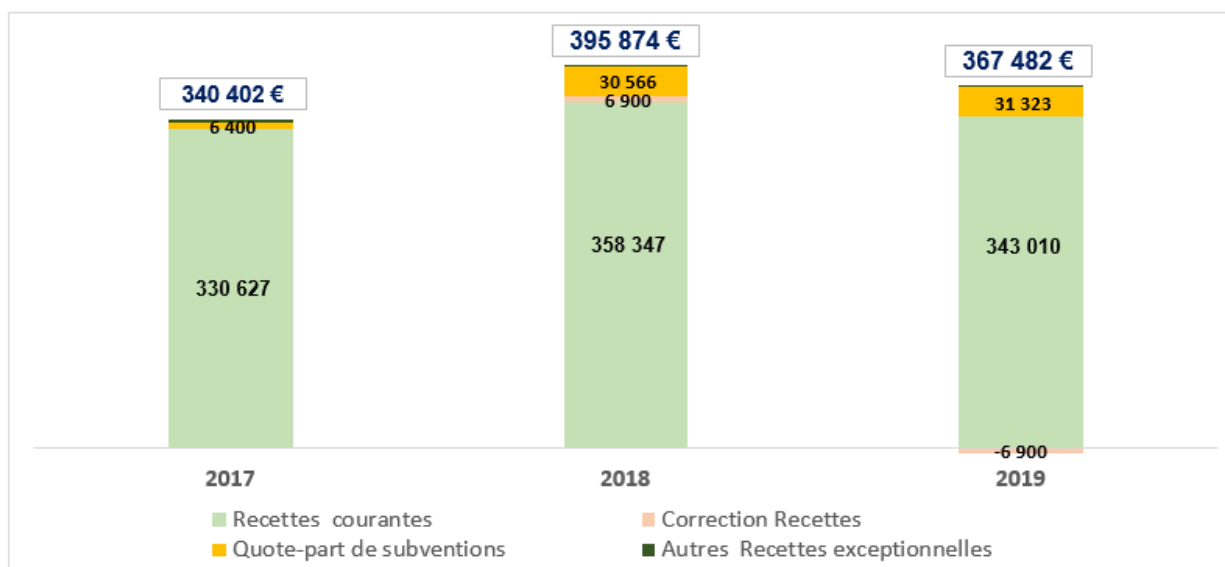
2 % en taxe d'apprentissage,

2 % en préparations écrites / orales au concours,

1 % en formation diverses,

1 % en fournitures des tenues

1 % en formation Cesu



Les recettes de l'Institut de formation se sont fixées à 365 482 € pour l'année 2019. Soient 28 392 € de moins que l'année précédente.

Cette baisse provient :

- D'une réduction de la subvention annuelle de fonctionnement, attribuée par le Conseil Régional (- 1 135 € par rapport à 2018). Elle s'est fixée à hauteur de 257 539 € ;
- Et d'une diminution des recettes de frais de formation de - 11 767 € entre 2018 et 2019. En fait, 6 900 € de parcours partiels (Région) avaient été titrés à tort sur 2018, alors que la réforme du financement prévoyait que l'ensemble des recettes régionales seraient versées sous la forme de dotation.

		2018	2019	
Titre 1	Produits relatifs à l'activité d'enseignement	318 115,40	305 212,93	- 12 902,47
7471	Subventions d'exploitation versée par le conseil régional	258 674,00	257 539,00	- 1 135,00
7063	Remboursement de frais de formation	59 441,40	47 673,93	- 11 767,47
	Parcours Complets (HORS REGION)	46 981,20	49 500,00	2 518,80
	Parcours Partiels (HORS REGION)	5 560,20	5 073,93	- 486,27
	Parcours Partiels (REGION)	6 900,00	- 6 900,00	- 13 800,00

Outre les recettes des parcours de formation, l'IFAS perçoit des recettes autres.

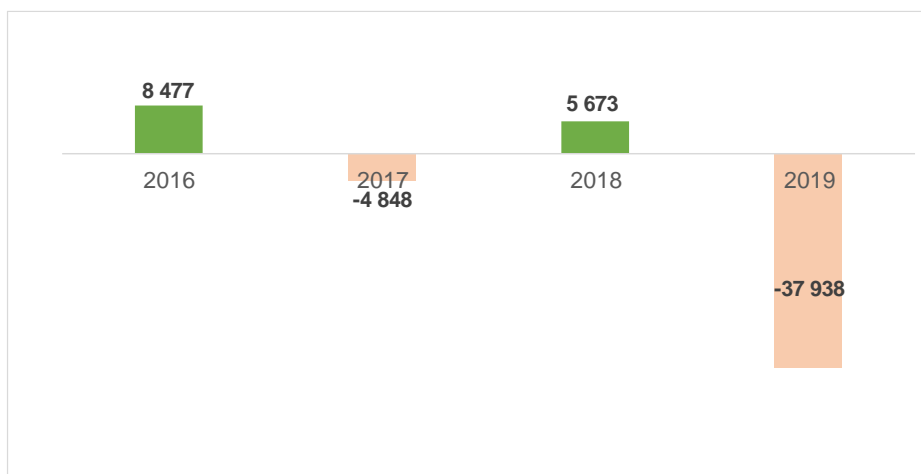
- Des perceptions de Taxe d'apprentissage
- Des frais d'inscriptions au concours
- Des produits de la fourniture des tenues professionnelles
- Des frais pédagogiques
- Des formations hors périmètres (Cesu, paramètres vitaux, préparations aux concours)
- Ou encore des quotes-parts de subvention virées au résultat (il s'agit de la part annuelle des subventions d'investissements afin de neutraliser les surcoûts d'amortissement).

Celles-ci ont également diminué de 15 489 € par rapport à 2018.

En effet, les modifications des modalités d'admission ont engendré une perte de produits (frais d'inscription aux concours, moindres préparations aux écrits et épreuves orales)...

		2018	2019	
Titre 2	AUTRES PRODUITS	77 758,61	62 269,55	- 15 489,06
6419	Remboursement de rémunération de Personnel		0,26	
7483	Subvention : Taxe d'Apprentissage	4 620,00	7 162,00	
77	Autres Recettes Exceptionnelles	60,69	48,90	
777	Quotes-parts de subventions d'investissement virées au CR	30 565,92	31 323,39	
78174	Reprises sur provisions créances irrécouvrables	8 082,00		
7062	Frais d'inscription aux concours	11 025,00	7 200,00	- 3 825,00
707	Tenues professionnelles	3 430,00	3 290,00	
7068	Autres Produits (activité)	19 975,00	13 245,00	- 6 730,00
	Frais pédagogiques	2 450,00		
	CESU	2 400,00	2 375,00	
	Paramètres vitaux	900,00	3 150,00	
	Prépa Ecrit 1er semestre	4 895,00		
	Prépa Ecrit 2e semestre	4 080,00	2 320,00	
	Prépa Oral	5 250,00	2 800,00	
	Formations diverses		2 600,00	

Evolution du résultat comptable

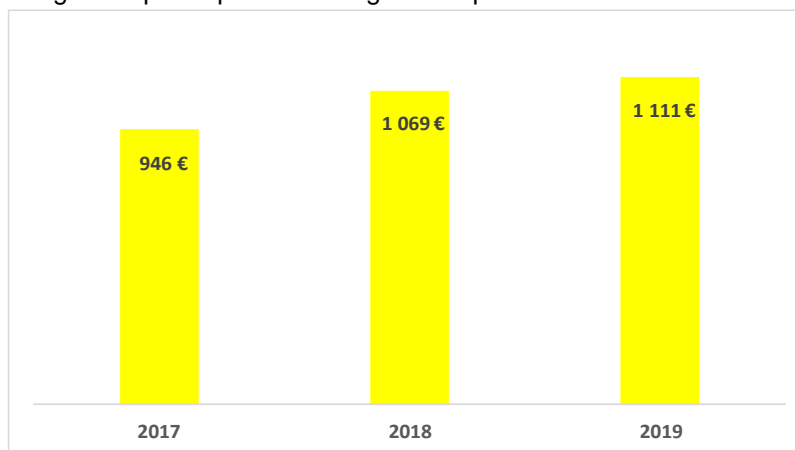


Le résultat comptable 2019 de l'IFAS a été est un déficit de 37 937 €.

25 891 € ont un caractère exceptionnel lié à des écritures relatives à l'exercice précédent.

Analyse des dépenses journalières de fonctionnement.

Le coût journalier de fonctionnement est passé de 946 € à 1 111 € entre en 2017 et 2019.
Cette hausse s'explique en grande partie par des charges exceptionnelles.



	2017	2018	2019
Dépenses de personnel	682,82 €	714,05 €	734,98 €
Dépenses d'intervenants	15,76 €	21,34 €	21,90 €
Dotations aux amortissements	71,61 €	131,97 €	135,14 €
Charges exceptionnelles		33,22 €	52,03 €
Remboursement Prestation Informatique - CHSG	40,47 €	40,47 €	44,33 €
Remboursement Charges communes - CHSG	37,88 €	39,62 €	40,51 €
Interets d'emprunts	35,87 €	33,75 €	31,58 €
Frais de déplacement	11,01 €	6,85 €	6,90 €
Maintenances autres (dont forfait copiers)	4,98 €	10,24 €	6,39 €
Energie-electricite	5,42 €	5,06 €	5,30 €
Primes d'assurances	3,41 €	4,52 €	4,30 €
Fournitures de bureau et informatiques	3,05 €	2,29 €	3,85 €
Location photocopieur	2,57 €	3,49 €	3,49 €
Logiciels et progiciels (abonnement genepi)	2,75 €	1,38 €	2,76 €
Affranchissements	2,50 €	1,82 €	2,53 €
Documentations	3,03 €	3,19 €	0,12 €

Les dépenses de personnels (y compris les intervenants extérieurs) sont passées de 699 à 756 € par jour.
Les amortissements ont également augmenté entre 2017 et 2019 mais ils sont compensés par les quotes-parts annuelles de subvention (en recettes).

Les autres postes de dépense ayant évolué sont les reversements pour les prestations informatiques et les charges communes au budget principal du CHSG.

Equilibre financier de l'IFAS

- Résultats cumulés, réserves et des provisions fin 2019 :

IFAS DE LA REOLE	
Repose à Nouveau Excédentaire	
Report à Nouveau Déficitaires	- 8 638,23 €
Réserve de Compensation de Résultats	- €
Réserve de Compensation de charges d'amortissements	
Réserve d'investissements	319 034,17 €
Provisions pour renouvellement des immobilisations	- €
Autres provisions pour risques	- €
Provisions pour CET PNM	13 305,19 €
Provision pour autres charges	54 000,00 €

Après affectation des résultats 2019, L'IFAS de La Réole possède :

En réserves dites « gelées, immobilisées » *

- 319 K€ de réserves d'investissement (excédent désormais capitalisés en fonds propre)
- Aucune réserve de Trésorerie.

En reports et réserves « courantes »

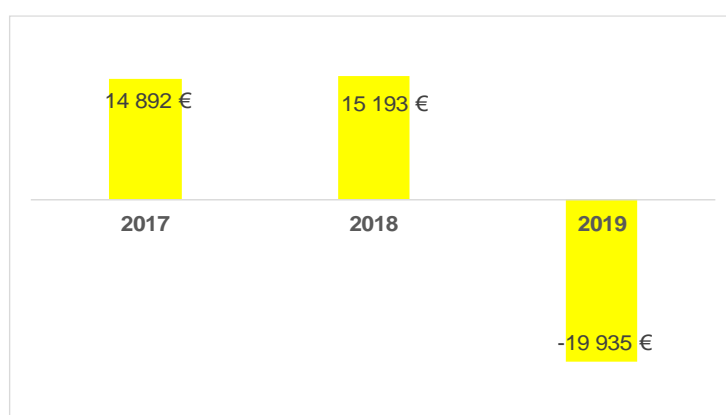
- Aucune réserve de compensation d'amortissement et de résultats.
- Un report à nouveau déficitaire de - 8,6 K€

Il possède 67,3 K€ de provisions dont 13,3 K€ en compte d'épargne temps (CET).

- Evolution de la capacité d'autofinancement et du Taux de CAF

La « CAF » (capacité d'autofinancement) représente le potentiel de financement dégagé par l'institut, grâce à ses recettes d'activité lors d'un exercice. C'est une ressource « propre » qui peut être utilisée :

- Pour rembourser les emprunts,
- Pour financer les investissements,
- Ou pour augmenter le Fonds de Roulement Net Global.



Fin 2019, compte tenu de son déficit de l'année, l'IFAS de La Réole présente une Insuffisante d'Autofinancement brute de - 19 935 € (après 2 années de CAF proche de + 15 000 €).

	2017	2018	2019
TAUX D'AUTOFINANCEMENT	4,5%	4,3%	-5,9%
CAF NETTE	-5 459 €	-5 708 €	-41 408 €

La « capacité d'autofinancement nette » mesure la réelle possibilité à investir.

Il s'agit de la CAF après remboursement annuel du capital d'emprunts. Depuis 2017, l'IFAS présente une Insuffisance Nette d'Autofinancement, c'est-à-dire que sa CAF ne permet pas de couvrir le remboursement annuel de sa dette.

- L'endettement

L'endettement de l'IFAS est de 803 147 € au 31 décembre 2019.

Soit un taux d'endettement de 57,8 %.

o Taux de vétusté des constructions et des équipements

		IFAS DE LA REOLE
VETUSTE DU PATRIMOINE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE	245 279 €
	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS	823 900 €
		29,8%

C'est l'expression du degré d'amortissement des immobilisations.

Plus il est proche de 100 %, et plus les immobilisations sont vieilles et vétustes (amorties).

VETUSTE DES CONSTRUCTIONS	CUMUL DES AMORTISSEMENTS DES CONSTRUCTIONS	150 915 €
	VALEUR BRUTE DES CONSTRUCTIONS	685 844 €
		22,0%
VETUSTE DES AUTRES EQUIPEMENTS	CUMUL DES AMORTISSEMENTS DES AUTRES INVESTISSEMENTS	94 364 €
	VALEUR BRUTE DES AUTRES INVESTISSEMENTS	138 055 €
		68,4%

Il apparaît que le taux de vétusté des constructions de l'IFAS est de 29,8%. Celui des équipements est plus élevé : 68 %.

Les investissements faits en 2019

Les difficultés budgétaires rencontrées par le Centre Hospitalier Sud Gironde depuis des années ; impactent fortement les choix faits sur la section d'investissement. Il connaît une trésorerie en baisse et de lourds investissements à réaliser sur le secteur sanitaire.

Le budget alloué à l'IFAS s'en trouve fortement réduit.

En 2019, 23 475 € d'investissements ont été réalisés pour l'IFAS.

22 095 € pour le module de simulation (Sim-pad / Sim-view / Nursing / Sys-Pil) qui sera amorti en 2 années.

1 380 € pour une mallette de 30 boîtiers de vote.

8.4 Équipement de l'institut



Salle de cours

Équipement	Nombre et commentaires
Nombre de salles de cours	1
Nombre de salles de travaux dirigés/ travaux pratiques	2 (dont 1 équipée pour la simulation)
Centre de documentation	Sur l'IFAS les élèves ont à leur disposition : <ul style="list-style-type: none"> • des revues professionnelles, • des livres professionnels
Nombre de postes informatiques mis à disposition des formateurs	3
Nombre de postes informatiques mis à disposition des élèves	21
Autres informations	Matériel pédagogique (CESU, TP...) Mise à disposition de la salle informatique



Salle informatique

9 ACTIVITES DE FORMATION CONTINUE 2019

L'institut de formation d'aide-soignant développe des actions de formations continues :

- Préparation aux épreuves de sélections écrites
- Préparation aux épreuves de sélections orales
- Remise à niveau des ASHQ
- Formation à la mesure des paramètres vitaux.
- Journée d'information sur l'hygiène des mains en partenariat avec le service d'hygiène du CHSG.



Prise des paramètres vitaux

9.1 Réalisation des actions de formation continue

Thème de la formation suivie	Nombre de stagiaires accueillis	Nombre de journées de formation continue réalisées
Préparation aux épreuves de sélection d'entrée à l'IFAS	17	7 jours x 7 h = 49 h (écrit) 8 jours X 7h = 56 h (oral)
Formation à la mesure des paramètres vitaux	21	2 jours (14h)
Total	38	17 jours (119h)

9.2 Évaluation des actions de formation continue

	OUI	NON
Un cahier des charges est établi	OUI	
Les objectifs et le contenu pédagogique sont portés à la connaissance des stagiaires et des financeurs	OUI	
Les objectifs de formation sont formalisés	OUI	
Les moyens et les méthodes pédagogiques mis en œuvre sont en adéquation avec les objectifs définis	OUI	
Une évaluation qualitative et/ou quantitative est réalisée	OUI	

9.3 Évaluation des actions de formation par les participants

	Très bien	Bien	Moyen	Faible
Connaissances théoriques apportées	X			
Connaissances pratiques apportées	X			
Adéquation à vos besoins propres	X			
Style d'animation	X			
Documents remis lors de la formation	X			
Échange entre participants et animateurs	X			
Organisation générale	X			

10 PARTENARIAT DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'institut de formation est en partenariat avec :

- Le lycée AGIR de LANGON dans le cadre des épreuves d'entraînement de la validation du module relatif à l'organisation d'une activité de service (E6),
- Pôle Emploi de LANGON en participant à la journée d'information des demandeurs d'emploi sur le métier d'aide-soignant, les modalités d'admissibilité, la formation et son contenu. Des représentants de Pôle Emploi sont présents à l'Institut de Formation lors de la journée de pré-rentree afin d'aider les futurs élèves dans leurs démarches pour instruire leur dossier de prise en charge et de rémunération,
- Les EHPAD avoisinantes dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'animation au sein d'un lieu de vie,
- L'association HANDISPORT dans le cadre de la découverte du handicap,
- Le service d'hygiène du Centre Hospitalier SUD GIRONDE,
- La cuisine centrale du Centre Hospitalier SUD GIRONDE,
- Le Comptoir Médical de Langon pour connaître le matériel utilisé dans le milieu médical,
- Participation de l'Institut de Formation au Salon SILVER ECONOMIE EN RURALITE « Bien Vieillir »,
- Participation de l'Institut de Formation au Forum de l'emploi organisé par POLE EMPLOI LANGON
- Participation de l'institut de formation sur une matinée pour expliquer les objectifs de la VAE (les étapes ainsi que des questions),
- Une journée portes-ouvertes a été organisée sur l'année 2019
- Présentation de la formation aide-soignant avec les lycées professionnels et les maisons familiales rurales dont le Centre Hospitalier Sud Gironde accueille les stagiaires

L'institut de formation établit également des partenariats avec des établissements de Santé Publics et Privés, des EHPAD publics et privés, des SSIAD dans le cadre des affectations en stage.



Portes ouvertes 6 décembre 2019

11 PROJETS ET PERSPECTIVES

L'institut de Formation est inscrit dans une démarche de certification en collaboration avec le service qualité du Centre Hospitalier Sud-Gironde et la société AFNOR.

La certification est encadrée par la réglementation suivante :

- Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de formation professionnelles
- Décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences.
- Décret 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national Qualité.

L'année à venir sera également marquée par l'ouverture dès la rentrée de septembre 2020 de plusieurs cursus de formation par apprentissage en partenariat avec le CFA de la fédération de l'hospitalisation privée et nos partenaires de stage.

Ces parcours de formation concernent des élèves en formation partielle donc dispensés de certains modules de formation.

Renforcer notre maillage territorial en optimisant notre communication externe par l'utilisation des réseaux sociaux, des médias et autres moyens.

Optimiser notre partenariat avec les établissements de soins et lieux de vie par des rencontres sur des thèmes professionnels.

Accompagner l'équipe pédagogique dans l'utilisation de la pédagogie alternative par le biais de la formation professionnelle continue.

Moderniser le mobilier de l'IFAS notamment dans les salles de travaux pratiques.

SIGLES - ABREVIATIONS

AMP : Aide Médico-Psychologique

AVF : Assistante de Vie aux Familles

ASHQ : Agents des Services Hospitaliers Qualifiés

BAC ASSP : Baccalauréat Professionnel : Accompagnement, Soins, Service à la personne

BAC SAPAT : Baccalauréat Professionnel : Services Aux personnes et aux Territoires

DEAS : Diplôme d'Etat d'Aide-soignant

DEAVS : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale

DRDJSCS : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

ARS : Agence Régionale de Santé

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

SSIAD : Service Soins Infirmiers A Domicile

MSP : Mise en Situation Professionnelle

AFGSU 2 : Attestation Formation Gestes et Soins d'Urgence niveau 2

CA : Conseil Administration

IRIS : Indemnisation et Rémunération à l'Intention des Stagiaires

OPCO : Opérateur de Compétences

